



Charte de l'atelier vélo participatif et solidaire

Rédigée de janvier à avril 2022

Introduction :

La charte permet à l'organisation à la fois de définir au mieux son projet en le situant dans son contexte et en précisant les objectifs, et de susciter l'intérêt de ses interlocuteurs, de les motiver autour des enjeux de société auxquels le projet répond et de la manière d'y répondre.

Pour que la charte atteigne ses objectifs, elle doit présenter les qualités suivantes :

- mise en évidence des priorités que se fixe l'organisation
- cohérence entre le besoin social identifié, la vision, la mission, les objectifs et les principes d'actions
- distinction claire entre la vision et la mission
- situation du projet par rapport à un contexte
- spécificité du projet
- clarté et précision dans l'expression de la vision et de la mission
- formulation dynamique et motivante

Ce document doit être concis, 2 pages maximum.

Cette charte a été réalisée de façon collégiale dans le cadre d'un Dispositif Local d'Accompagnement dont a bénéficié l'association en 2022, grâce au soutien du Conseil Départemental des Pyrénées Atlantiques, sous l'égide de Sport Pyrénées Loisir 64 et conduit par Yohann Didier (O'popono).

Le besoin social

Le besoin social auquel nous nous donnons comme objectif de contribuer à répondre est celui de l'émergence et le développement de :

- nouveaux modes de production (privilégiant le réemploi et le recours aux ressources locales) ;
- nouveaux modes de consommation (promouvant la réparation et les produits de seconde-main) ;
- nouveaux modes de déplacements (promouvant des alternatives à l'auto-solisme).

Il est urgent d'y répondre comme il est urgent de répondre à l'ensemble de la problématique environnementale à laquelle nous sommes confrontés.

La Vision

La vision se décline en deux points : la vision que l'association a d'elle-même quant à son devenir et son évolution d'une part ; et la vision de société qu'il y a derrière.

- la vision que l'association a d'elle-même quant à son devenir et son évolution : être le lieu ressource de la CDAPBP en matière de pratique du vélo - un lieu accueillant et ouvert, qui tende vers l'exemplarité sociale et environnementale, et qui soit un vecteur de changement social ;
- la vision de société qu'il y a derrière : une société basée sur un modèle de développement durable, non discriminante, et permettant l'émancipation de tous et toutes, sans considération d'origine, de sexe ni de richesse.

Les Missions

Les missions que l'association se donnent et qu'elle met en œuvre pour atteindre ses objectifs sont les suivantes :

- Favoriser la pratique du vélo au quotidien ;
- Remettre en circulation des vélos délaissés, réemployer les pièces détachées et recycler les matières premières ;
- Échanger les savoir-faire pour favoriser l'autonomie des cyclistes (autrement dit, promouvoir la vélonomie) ;
- Promouvoir l'éducation populaire et l'autonomie des personnes ;
- Lutter de manière active et concrète contre toutes les formes de discrimination ;
- Développer une économie locale, solidaire et conviviale .

Les objectifs opérationnels :

- accompagner les adhérents dans l'entretien et la réparation de leurs vélos (ateliers d'accompagnement, ateliers d'initiation à la mécanique, ...);
- accompagner les adhérents dans leur pratique du vélo (vélo école et remise en selle);
- être un lieu ressource où l'on peut se procurer un vélo ou pièce d'occasion (achat, location, vente), mais aussi trouver réponses, conseils et toute forme d'aide que l'on sera en mesure de donner;
- récupérer et réemployer les vélos dont leurs propriétaires se débarrassent (quelle qu'en soit la raison) - recycler le reste dans la mesure du possible.

Principes d'action :

- former ses bénévoles (via des sessions de formation internes et externes);
- aller à la rencontre des publics que l'on ne touche pas spontanément (enfants, jeunes, femmes, habitants des QPV notamment);
- proposer des tarifs accessibles à tous et toutes sans discrimination eu égard à leurs moyens financiers, via la pratique de la participation libre aux frais de l'association notamment;
- privilégier le réemploi et l'utilisation de pièces réparables plutôt que de pièces neuves et/ou non réparables ;
- permettre et promouvoir la participation active des adhérent.e.s, quels que soient les motifs qui les amènent à fréquenter l'association, notamment via l'organisation interne de l'atelier (notices d'utilisation de l'espace, des outils, etc...)
- privilégier les achats "responsables" et s'inscrivant dans une démarche de développement durable (le local vs l'international, le réparable vs le jetable, le durable vs l'éphémère, etc...);
- être inclusif dans sa démarche : concevoir le lieu d'accueil des adhérents comme un lieu ouvert à tous et toutes, bienveillant, non discriminant, épanouissant - l'insertion au sein de notre association d'un certain public en mal d'intégration et de lien social pouvant être vu comme un premier pas vers une insertion plus générale dans l'ensemble social.

Synthèse produite le 25/04/2022

Ont contribué à la rédaction de ce document, directement ou par leur participation aux réunions organisées dans le cadre du DLA :

F. Delpit, A.S. Leblanc, C. Gauer, M. Garnier, S. Deloustal,
J. Diaz, S. Palisseaux, M. Rietsch, E. Reitz,
R. N'haux, A. Layus